Après des négociations qui ont abouti aux propositions que nous venons d'indiquer en substance,

Ces propositions ont été acceptées par les Commissions réunies des Ecoles, des Finances et des Travaux, et c'est ce soir que le Conseil doit se prononcer.

Mais voici que, ce matin, le *Progrès de Nord* insère une correspondance très-vive contre l'Ecole nationale et contre celui qui s'est plus particulièrement employé pour assurer à Roubaix ce nouvel élément de grandeur et de prospérité, M. le président des Ecoles académiques.

Aux yeux du *Progrès*, il n'y a là qu'un noir complot réactionnaire, une sorte de machine infernale des conservateurs pour démolir le programme électoral des élus de janvier !! On veut, par ce moyen, s'emparer de toutes les ressources du budget municipal afin d'empêcher tant de beaux projets d'aboutir....

Est-ce bien sérieux et le *Progrès* pense-t-il ce qu'il dit, ou bien cherche-t-il tout simplement à se réserver des, maintenant une excuse pour le cas ou ses amis feraient banqueroute à toutes leurs promesses ? A qui fera-t-il admettre que M. Jules Ferry, son sous-secrétaire d'Etat, M. Turquet, et les membres de la municipalité eux-mêmes se seraient associés pour une campagne contre les radicaux roubaisiens? C'est à tout le moins invraisemblable.

Non, ce que veut l'Etat, ce que veut M. Carlos Delattre, ce que nous voulons tous, c'est assurer à nos enfants, aux enfants de l'ouvrier, un large enseignement professionnel, intelligemment et grandement compris. Nous avons aujourd'hui des rivaux redoutables; la lutte est dure, ardue ; elle le deviendra plus encore ; il faut que nous mettions ceux qui viendront après nous, à même de la supporter vaillamment, ou bien Roubaix cessera de monter, et qui sait s'il ne déchoira pas de son rang d'aujourd'hui ? Il faut faire des générations fortes — je parle ici au point de vue industriel, — il faut élever aussi haut que possible le niveau du goût et de l'art industriel.

Nous ne pouvons avoir la prétention de faire de *tous* nos fils d'ouvriers des *lettrés* et des *érudits* ; ce ne serait pas à souhaiter pour eux-mêmes, mais nous devons nous attacher à former des travailleurs d'élite qui, à côté de connaissances générales indispensables, posséderont ces connaissances techniques, professionnelles, sans lesquelles il n'y aura pour eux dans l'avenir que déceptions et misère.

Et le *Progrès*, au fond du cœur, le pense comme nous, mais il lui déplaît que ce soit à un conservateur que Roubaix doive plus particulièrement l'initiative de la grandiose création qui va bientôt, nous l'espérons, nous être assurée.

Et pour perdre ce projet devant ses lecteurs, il fait une énumération fantaisiste des sacrifices demandés à la ville, il les chiffre par 1,200,000 fr. et il laisse entendre que ce ne sera pas tout.

Ces sacrifices, nous les énumérons plus haut : ils se résument ainsi : le terrain et 600,000 fr.

Le don du terrain ne grèvera pas notre budget d'une charge nouvelle si, comme on le propose, on affecte à l'Ecole nationale une portion du square Notre-Dame, la sixième partie, environ 2500 mètres

Le *Progrès* a tort de comprendre dans son total, le mobilier scolaire, la collection d'échantillons de tissus et la bibliothèque : tout cela existe ; il ne s'agit donc pas de dépenses nouvelles; quant aux 40,000 fr. à payer annuellement, nous les payons déjà pour nos Ecoles actuelles.

Reste donc, comme sacrifice demandé à la ville 600,000 francs.

Est-ce trop pour obtenir la préférence d'une institution de l'Etat et pour nous assurer à tout jamais un enseignement professionnel, approprié à notre industrie et que le gouvernement s'engage à tenir au niveau de tous les progrès, de toutes les découvertes ?

Et lorsque, pour la première fois, le gouvernement consent à s'apercevoir que Roubaix n'est pas seulement un *grand village*, selon l'expression d'un ancien préfet du Nord, va-t-on lui répondre : Nous n'avons pas besoin de vous ; nous refusons votre aide ; portez vos offres ailleurs !

A. R.

L'Administration municipale persiste dans son inepte idée d'inscriptions sur nos monuments.

C'est maintenant le tour de l'Hôtel-de-Ville.

Il paraît, du reste, que cela donne de l'ouvrage aux frères et amis de nos municipaux, sans compter aussi leurs *fils* qui ne sont pas oubliés.

C'est aujourd'hui qu'a lieu à Rome le Consistoire dans lequel Sa Grandeur Monseigneur Duquesnay, évêque de Limoges, sera préconisé archevêque de Cambrai.

MUTATIONS ECCLESIASTIQUES.

M. l'abbé Ruckebusch, vicaire à Steenwerk, est transféré à Lille, St-Vincent de Paul.

M. l'abbé Thibaut, vicaire à Merris, est transféré à Steenwerk.

M. l'abbé Zuinghedau, vicaire à Tourcoing, est transféré à Fives.

M. l'abbé Roseau, vicaire à Fives, est nommé curé de Marpent.

Par décision du ministre de l'instruction publique, les épreuves préparatoires des concours de l'agrégation des lycées pour les ordres de la philosophie, des lettres, de l'histoire et de la géographie, de la grammaire, des langues vivantes, des sciences mathématiques, des sciences physiques, des sciences naturelles, de l'enseignement secondaire spécial (section littéraire et économique et section des sciences) et les épreuves préparatoires pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, s'ouvriront le 5 août prochain au chef lieu de chaque académie.

Dans la dernière séance de la Chambre syndicale de la mercerie de Paris, le président de la réunion, M. Wéber, a annoncé que le syndicat général avait reçu l'assurance que le timbre-quittance de facture de 10 centimes allait être supprimé avant la fin de l'année.

Un accident semblable à celui arrivé à la brasserie de MM. Desurmont s'est produit, hier après-midi dans les magasins de charbon de M. Dupont-Jèvenois, rue de la Gare, à Tourcoing.

Heureusement personne n'a été atteint.

Un plancher de grenier s'est effondré lâchant au travers des poutres rompues, 6,000 kilos environ d'avoine, d'orge et de son.

Ce grenier est situé au-dessus d'une vaste salle de plain pied où des ouvriers pèsent habituellement le charbon. Pas un n'était là heureusement au moment de l'accident.

Cette rupture de poutre doit être attribuée à la vétusté du bois ; le sommier s'est rompu juste au milieu.

Ces deux accidents rares et qui cependant viennent d'avoir lieu à quelques jours d'intervalle, en rappellent un du même genre arrivé il y a une dizaine d'années, chez un boulanger de la rue de Roubaix.

Il couchait dans une pièce située au-dessus de son grenier à farine. Le plancher céda pendant la nuit et le boulanger fut écrasé dans son lit pendant qu'il dormait.

La mort fut instantanée.

On parle en ville d'un vol considérable de 2 à 3000 kilos de laines qui auraient été enlevées des magasins de M. Dansonville Leroux.

On nous prie de publier l'avis suivant :

La personne a qui on a volé le 23 où le 24 avril dernier, une montre en or avec chaîne, ou qui l'a perdue, peut aller la réclamer à la gendarmerie de Mouscron.

Le 8 courant, un nommé Hauwel Arthur, s'est volontairement laissé enfermer dans l'église de Mouscron. Pendant la nuit, cet audacieux malfaiteur a fracturé 4 troncs et en a enlevé le contenu.

Comme il ne put parvenir à sortir de l'église; il se réfugia dans un confession-

---

froidement, avec ce regard farouche qu'il a dans ses mauvaises heures, — tenez-vous beaucoup à la vie ?

En vérité non, je n'y tenais pas beaucoup. Un simple mouvement de mes sourcils le lui a dit.

— C'est égal, a-t-il repris, ce serait dommage !

Je ne sais s'il a pour dompter son cheval un secret qu'il n'avait pas voulu employer jusque-là ; mais presque aussitôt sur quelques paroles accompagnées de légers mouvements de main, cette bête s'est apaisée ; elle s'est mise à une allure raisonnable, et nous avons pu, avant d'avoir atteint la rivière, nous engager dans l'embranchement d'un autre chemin.

Mlle de Louvercy, dont j'avais, malgré tout, admiré le sang-froid, — car nous avions certainement couru danger de mort, — m'a dit alors tranquillement :

— Que je ne tienne pas à la vie, moi, cela se comprend trop... mais vous ! C'est un mystère.

— C'est un mystère, ai-je répété en souriant.

— Chagrins d'amour ? a-t-il repris d'un ton d'ironie sombre.

Et, après une pause.

— Si belle... et dédaignée, — ce serait étrange !

— Monsieur, lui ai-je dit très-vivement, votre malheur vous donne de grands privilèges : il ne vous donne pourtant pas, je suppose, celui d'offenser une femme.

— Ne vous ai-je pas dit que j'étais fou ?

— Je le vois, monsieur ; mais il fallait me prévenir.

Il s'est tu longtemps. Il mordait ses lèvres avec autant de force, que j'en ai vu jaillir une goutte de sang. — Enfin il a repris d'une voix très-émue :

— Mademoiselle, je suis indigne de l'honneur que vous m'avez fait... je le reconnais, et je vous prie humblement de me pardonner.

— C'est bien, monsieur... Si nous retournions ?

Nous étions alors assez loin dans la campagne ; car j'apercevais à travers les arbres la petite église de Louvercy.

— Retournons ! a-t-il dit tristement. Mais, mon Dieu, rentrerons-nous fâchés, ennemis ?... Voyons, mademoiselle... y a-t-il quelque chose au monde qu'un pauvre misérable comme moi puisse faire pour vous prouver son profond respect et

pour effacer le souvenir d'une parole odieuse ?

Une idée soudaine m'est venue : je me suis rappelé ce que madame de Louvercy m'avait dit le matin de la douleur que lui causait l'espèce d'impiété révoltée de son fils... Je voyais la petite église tout près de nous...

— Oui, lui ai-je dit tout à coup, vous pouvez faire une chose qui vous rendra mon estime et qui vous vaudra même mon amitié... Voilà l'église là-bas... venez y prier avec moi.

Ses sourcils se sont subitement contractés, et, d'une voix assez douce pourtant :

— Ma mère vous a parlé ?

— Oui.

— Vous le voulez ?

— Oui.

— Allons !

Peu de minutes après, nous arrivions sous le jardin du presbytère, qui est contigu à l'église. Le domestique du curé, qui travaillait dans le jardin, a levé la tête au bruit; M. de Louvercy l'a appelé et l'a prié de tenir son cheval. Je suis descendue, et je l'aidé lui-même à descendre. Puis nous sommes entrés dans le cimetière, et nous avons franchi le porche ogival, à la vive surprise du domestique, qui n'a pas coutume de voir M. Roger dans ces parages.

L'intérieur de l'église est fort simple ; une petite nef blanche et nue. — Je précédais M. de Louvercy, dont la béquille résonnait sur les dalles et sous la voûte.

Nous avons gagné entre deux rangs de chaises la place réservée à madame de Louvercy. Je lui ai indiqué une chaise basse couverte d'un coussin, et je lui ai dit à demi-voix :

— Le prie Dieu de votre mère.

Puis je l'ai soutenu par le bras pendant qu'il s'agenouillait ; il se laissait faire comme un enfant. Il s'est accoudé la tête dans sa main, et je me suis agenouillée à côté de lui — Pendant que je priais pour nous deux de toute âme, son cœur a éclaté, et je l'ai entendu pleurer à sanglots.

Quand nous nous sommes relevés, me montrant son visage inondé de larmes ;

— Voyez, m'a-t-il dit, ce que vous faites faire à un soldat !

— Aussi vous êtes pardonné ! lui ai-je répondu en lui tendant la main.

A suivre

---

commune de Loos avec 3 enfants issus de son mariage; elle était réputée dans le village comme ayant des mœurs faciles.

Devenue enceinte dans le courant de l'année dernière, elle prit grand soin de dissimuler sa grossesse, et, après son accouchement, elle tua son enfant né viable.

Grâce au talent oratoire de son défenseur Me Grevin, ancien avocat général à la Cour d'appel, la veuve Lefranc est acquittée.

Min. pub. M. DELEGORGUE av. général.

Audience du vendredi 13 mars

Vols qualifiés

Houssières Zélie, journalière, âgée de 51 ans, et son mari, Hurbain François, âgé de 47 ans, ouvrier daubeur, demeurant tous deux à Maubeuge, sont prévenus de vols qualifiés et de complicité de ces vols. Voici les faits qui ont motivé leur arrestation :

La femme Hurbain était employée, depuis environ un an, par les époux Bafart, comme femme de ménage au préjudice desquels des soustractions importantes furent commises pendant ce temps, sans pouvoir en découvrir l'auteur, lorsqu'enfin leurs soupçons se portèrent sur leur femme de ménage.

Le 22 février, M. Bafart constatait qu'une pièce de 1 fr. avait été dérobée dans un porte-monnaie omis intentionnellement, sur la cheminée d'un appartement ou Zélie Houssières seule, pouvait entrer. L'autorité sur les indications fournies par M. Bafart, se rendit au domicile des époux Hurbain, où elle découvrit dans une armoire une somme de 531 fr. et une clef ouvrant le meuble dans lequel M. Baffart déposait ses valeurs.

En présence de cette trouvaille, la femme Hurbain fit des aveux complets et désigna son mari comme complice de ses détournements. En effet, celui-ci, qui gagnait seulement 80 francs par mois, et avait vécu jusque-là dans une position voisine de la misère, se livra tout à coup à des dépenses tout à fait hors de proportion avec son salaire, et cela précisément à l'époque où les vols se commettaient.

L'enquête a, en effet, découvert que pendant l'année 1881, chez un sieur Martin, marchand de nouveautés, Hurbain avait fait des achats d'objets d'habillement pour une somme de plus de 700 fr.; chez d'autres fournisseurs, des achats ont été faits dans la même proportion; le mobilier de maison, qui n'avait aucune valeur au moment de l'entrée de la femme Hurbain chez Balard, a été renouvelé entièrement à neuf et a maintenant, d'après les factures une valeur de 1150 fr.

Hurbain, pour éviter les soupçons que ces dépenses relativement très considérables pour sa situation pouvaient faire naître parmi les gens qui le connaissaient, avait insinué qu'un héritage assez important lui était échu, mais à l'audience, ce système ne peut être maintenu. L'accusé essaye aussi de nier qu'il ait pu soupçonner la provenance illégitime des sommes qu'il dépensait, mais devant les témoignages entendus il est obligé d'avouer qu'il était au courant des agissements de sa femme.

Zélie Houssières est condamnée à 4 ans de prison ; François Hurbain à 2 ans de la même peine.

Ils étaient défendus par Mes Deschoot et Renault du Mottey.

Vol qualifié commis à Lille.

L'accusé interpellé déclare se nommer Duquesne Omer, journalier, 21 ans, né à Bondues. Voici les faits qui lui sont reprochés par l'accusation :

En novembre 1880, le gérant de la maison de photographie Le Blondel à Lille, constatait que pendant son absence, de 8 h. à minuit, un malfaiteur s'était introduit dans ses appartements, en escaladant un mur de clôture de la cour; il avait ensuite pénétré dans la salle à manger, puis à l'étage, où il avait enlevé tous les objets à sa convenance d'une valeur assez grande, parmi lesquels des montres en or et en argent, des bagues avec pierres fines.

Les journaux ayant annoncé ce vol avec plus amples détails, une jeune fille nommée Léontine Dumoulin, déclare spontanément le 2 décembre, que le nommé Omer Duquesne avec lequel elle était en relation d'amitié depuis longtemps, lui avait fait cadeau d'une bague, dont la description qu'elle avait lue se rapportait exactement à celle volée à M. Quesnay, qui, d'ailleurs la reconnut pour être sienne ; elle était en or, avec pierre rouge et perles fines.

Une perquisition faite au domicile des parents de Duquesne amena en outre la découverte de divers autres objets volés le 21 novembre. Un témoin déclare avoir rencontré l'accusé le soir même du vol à 9 h. 1/2, près de la maison Le Blondel. Quelques jours après ce vol, le 26 novembre, Duquesne quittait Lille pour s'engager au 5e regiment de chasseurs d'Afrique où il a été arrêté.

Duquesne, pour sa défense, soutient que les objets saisis en sa possession ont été trouvés par lui dans les rues de Lille.

Duquesne est condamné à un an de prison.

En entendant sa condamnation le condamné insulte et menace le jury et le président. On est obligé d'employer la force pour le faire sortir de la salle. Duquesne est de nouveau condamné pour ce fait à 2 ans de prison.

Défenseur Me Desespringalle.

Coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le prévenu déclare se nommer Hénon Henri ; âgé de 56 ans, demeurant à Solesmes.

Dans le soirée du 6 avril, le nommé Villette, cultivateur à Haussy, après avoir assisté à la foire de Solesmes, retournait chez lui vers 4 heures. Villette n'était pas ivre, mais son séjour en ville l'avait singulièrement animé; tout en marchant, il gesticulait avec son bâton, et en donnait des coups dans les haies qui bordent la route qu'il suivait. Un sieur Moity qui était à travailler dans son jardin lui adressa à ce sujet des remontrances qui eurent le don d'exaspérer Villette; il se fâcha, essaya de porter à son interlocuteur des coups avec le bâton qu'il tenait à la main, celui-ci lui riposta à travers la haie avec le manche de sa rasette.

L'accusé Hénon, beau-père de Moity, que le bruit de la discussion et de la lutte qui s'en suivait avait attiré sur les lieux, prit aussitôt la défense de son gendre et asséna sur la tête de Villette un violent coup de rateau, mais aussitôt, à la vue du sang qui coulait et effrayé des conséquences de l'acte qu'il venait de commettre Hénon s'empressa d'aller chercher une brouette et avec l'aide de son fils et de son gendre, il transporta sa victime dans la maison de Moity, où il le garda jusqu'au lendemain, en essayant de lui faire reprendre ses sens. Le lendemain matin, vers 4 h. au dire de l'accusé, Villette, qui se sentait mieux, aurait demandé à reprendre la route de son domicile. Hénon et son gendre, le soutenant chacun par un bras, le conduisirent jusqu'au cabaret du sieur Delcroix-Soriau à environ 1 k. d'Haussy, sur la route de Solesmes. Mais arrivés à cet endroit, Villette, que ses forces abandonnaient peu à peu, se déclara incapable de continuer. Hénon l'appuya sur le mur du cabaret et l'abandonna pour ne point éveiller les soupçons des personnes qui commençaient à se montrer sur la route.

Vers 5 h. 1/2, à 100 mètres environ du cabaret, les sieurs Masse et Sauciaux aperçurent dans les champs, entre la route et la rivière la Selle, un individu paraissant se traîner péniblement sur les genoux et sur les mains, et qui faisait ds vains efforts pour se relever. S'étant approchés, ils reconnurent Villette, tout ensanglanté et incapable de prononcer aucune parole. Ils le transportèrent à son domicile, où il expira le lendemain sans avoir repris l'usage de ses facultés.

L'examen médical auquel il a été procédé après le décès révéla la présence de deux plaies, dont l'une, très profonde, avait endommagé le cerveau; le crâne avait été brisé et c'est un épanchement sanguin, survenu ensuite, qui a déterminé la mort.

Hénon a toujours prétendu, dans ses interrogatoires, et encore à l'audience, n'avoir frappé sa victime qu'une seule fois, et sous l'impression de colère qu'il n'avait pu dominer en voyant son gendre en butte aux mauvais traitements de son agresseur.

D'après les dépositions il est, en effet, établi que Villette n'a reçu qu'un seul coup.

L'audience continue.

Défenseur : Me Hattu.

Incendie à Calais

Notre correspondant particulier nous télégraphie de Calais.

Calais, 12 mai 4 h. 50 soir.

Un incendie a éclaté ce matin au Courgain de Calais, chez M. Blondel, épicier. Le premier et le deuxième étage ont été entièrement consumés.

La maison était assurée mais le mobilier ne l'était pas. Grâce au concours des voisins, qui ont puissamment aidé les pompiers, on a pu se rendre maître du feu en une heure.

On évalue les pertes à dix mille francs environ.

A trois heures, cette après-midi, une explosion de gaz a eu lieu rue St-Michiel, qui était entièrement dépavée pour des travaux de voirie. Par suite d'un excès de pression, des tuyaux ont éclaté, un terrassier a été projeté contre la muraille d'une maison voisine il a été grièvement blessé à la tête et aux jambes.

Une cinquantaine de vitres ont été brisées dans le quartier.

— ORCHIES. — Les routes ne sont-elles donc plus sûres ?

Dimanche dernier, vers deux heures du matin, un habitant d'Orchies, revenant de Marchiennes, fut accosté sur la route nationale par un individu d'allure suspecte qui se dissimulait derrière un arbre. L'inconnu saisit cet homme assez rudement par le bras et lui fit coup sur coup diverses questions sur un ton menaçant. La victime de cette agression fit bonne contenance, ancien soldat de l'armée d'Afrique, il fit semblant de chercher une arme dans la poche de son paletot, et intima l'ordre à l'individu de le laisser tranquille et de passer au large. Celui-ci prit peur et ne tarda pas à disparaître dans l'obscurité.

— CAMBRAI. — Lundi soir une enfant de 7 ans, Léocadie Capelle passant sur le trottoir de la rue de l'Arbre-à-Poires, un coup de vent ferma violemment une persienne qui n'était pas attachée. L'enfant la reçut contre la tête et en fut assez grièvement blessée.

Procès-verbal a été dressé contre le propriétaire de la maison, dit l'*Emancipateur*.

Nous profitons de cette occasion pour signaler l'imprudence des propriétaires ou domestiques de maison qui, le matin, ouvrent leurs persiennes et les poussent violemment de l'intérieur des appartements. Une personne, qui passait dernièrement sur le trottoir de la rue Saint-Lazare a été blessée au visage par une persienne ainsi ouverte.

— Dans la nuit de lundi à mardi, vers 11 h. 1/2 des voleurs ont enlevé trois pièces de toile mesurant 50 mètres de longueur dans le pré de MM Bertrand, au chemin de Proville.

Le guetteur de nuit qui, au premier bruit, s'était élancé à leur poursuite, n'a pu ni les atteindre ni les reconnaître.

— HAZEBROUCK. — La rumeur publique ayant fait courir des bruits étranges au sujet de la mort subite en notre ville, d'un petit garçon d'une douzaine d'années, le parquet a ordonné l'autopsie.

— ANNAPPES. — Le 11 courant, à 9 heures du matin, un incendie a consumé une meule de paille appartenant au sieur Clotaire Delannoy, fermier à Annappes, (Nord).

Les pertes sont évaluées à un millier de francs et sont couvertes par une assurance à la compagnie l'*Aigle*.

La cause de ce sinistre est inconnue, on croit pourtant qu'elle doit être attribuée à l'imprudence d'un ouvrier de M. Delannoy qui aura passé près de cette meule avec une pipe allumée.

— LANDRECIES. — Lundi soir, à la gare de Landrecies, le nommé Frison a eu les deux jambes coupées par le passage d'un train.

Il eut encore la force de venir s'accroupir sur la bordure de la voie.

Il avait l'un des pieds complètement détaché, l'autre n'était retenu que par les débris de son caleçon; transporté à Maubeuge, il y est mort dans la matinée de mardi.

Frison était âgé de 35 ans, appartenait à la Compagnie depuis 9 ans et était estimé de tous ses chefs et colègues.

— HONDSCHOOTE. — Dimanche après-midi la femme Maffelin, journalière a Warhem, entendit tout à coup des cris d'enfants dans son jardin, elle courut et aperçut deux de ses enfants, l'un âgé de quatre ans, l'autre de deux ans se débattant dans une mare contenant un mètre d'eau. Elle se précipita et ramena ses deux enfants sur la rive. L'aîné fut sauvé, mais le plus jeune ne put être rappelé à la vie.

— DOUAI. — Les têtes des deux derniers condamnés à mort exécutés à Douai, Aublin et Yden, viennent d'être exhumées du cimetière de cette ville et déposées au musée.

La tête d'Aublin ne présentait aucune particularité; celle d'Yden avait la machoire inférieure tranchée par le couteau de la guillottine; le malheureux avait été saisi par le couperet au moment où par un mouvement instinctif, il essayait de dégager sa tête de la lunette. Des cheveux adheraient encore au crâne.

ÉPHÉMÉRIDE

VENDREDI 13 MAI. — *Saint Flavien, confesseur.*

1579. — LE ROI DÉCLARE QU'IL AURA UNE AUDIENCE PUBLIQUE POUR ÉCOUTER LES PLAINTES DE SES SUJETS.

Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis, donnaient des audiences à tous leurs sujets qui en faisaient la demande. Charles VII, au dire de Commines, admettait à lui parler ceux qui avaient à se plaindre des fonctionnaires royaux. Louis XIV recevait lui-même les inventeurs qui avaient des projets à lui présenter.

L'usage de donner des audiences publiques dura jusqu'à la fin de la monarchie.

État-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mai. — Jeanne Briffaut, rue Pellart, fort Mullier, maisons Lefebvre, 1. — Gabrielle Masson, quai de Leers, maison Desbonnet, 8. — Félicie Cherbonnier, rue de la Guinguette, cour Sénécaut, 7. Marie Agache, rue du Tilleul, fort Despret, 39. — Octavie Govaert, rue de la Guinguette, cour Sénécaut, 3. — Auguste Dekindt, rue St-Pierre, 14. — Marie Labbens, rue de Mouveaux, 100. — Clara Lepers, rue St-Joseph, 64. — Angèle Battiau, au Hutin, maisons Lestivet, 6.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 mai. — Maria Destoop, 3 ans, rue des Vélocipèdes, maisons Lefebvre. — Charles Soyez, 43 ans, marchand de pommes de terre, rue Magenta, 16. — Léonie Leuntjen, 11 mois, rue Magenta, 12. — Léonie Siron, 57 ans, ménagère, chemin du Cartignies, maisons Martinage. — Emile Furnière, 2 ans, Hôtel-Dieu. — Jeanne Willot, 1 an, rue Daubenton, 166. — Jeanne Deschepper, 55 ans, ménagère, rue de la Balance, 42. — Marie Bastens, 4 ans, rue Ste-Elisabeth, 3.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 mai. — Jeanne Patyn, pont de Neuville. — Charles Lefebvre, rue Lerouge. — Germaine Lotte, Risquons-Tout. — Clara Niffle, Blanc-Seau. — Julie Vandevyvere, rue de la Cloche.

Du 12. — Marguerite Liagre, Croix-Rouge. — Mathilde Duviller, rue Dervaux. — Henri Derick, rue du Tilleul. — Jean Omez, rue du Dragon.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 mai. — Jean-Baptiste Castel, 78 ans, veuf de dame Célestine Courcelle. Henri Desurmont, 53 ans, époux de dame Sophie Dhalluin. — Charles Liétart, 12 ans. — Sophie Lestienne, 64 ans, veuve de Charles Braye.

Du 12. — Marie Verstraete, 87 ans, veuve de Jean Gomare.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FOURNIER-VANDAELE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Jeanne-Ludivine FOURNIER, décédée à Roubaix, le 13 mai 1881, à l'âge de 22 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT d'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 15 courant, à 3 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 48.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 mai 1881, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile DELCOURT, époux de Dame Marie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 16 mai 1880, à l'âge de 36 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

— TONGRES. — Hier ont eu lieu à Tongres, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles de M. Julliot, membre de la Chambre des représentants. La Chambre était représentée par MM. Descamps, président ; Pety de Thozée, secrétaire ; de Borchgrave, de Pitteurs-Hiégaerts, Biebuyck, Cornesse, Lejeune et Smolders, membres, et M. le baron Alfred Huyttens de Terbecq, greffier adjoint de cette assemblée. MM. le gouverneur du Limbourg, et les sénateurs baron de Woelmont et Van Willigen, le commissaire d'arrondissement et d'autres autorités se trouvaient à la gare de Tongres à l'arrivée du train.

L'escorte de la députation de la Chambre était composée d'un escadron du 1er chasseurs à cheval, venu de Liège. Les honneurs militaires ont été rendus au défunt par un bataillon d'infanterie, avec le drapeau et la musique.

Plusieurs discours ont été prononcés à la maison mortuaire, entre autres par MM. Descamps, président de la Chambre, et de Borchgrave, collègue de M. Julliot pour l'arrondissement de Tongres.

— BRUXELLES. — Le *Moniteur* d'hier matin a publié un arrêté royal pris à l'occasion du mariage de la princesse Stéphanie et accordant remise de toute peine principale d'emprisonnement ne dépassant pas huit jours, de toute amende ne dépassant pas cinquante francs et de la peine d'emprisonnement subsidiaire qui la remplace, prononcées, soit ensemble, soit séparément, par les cours et tribunaux ou par les conseils de discipline de la garde civique, avant le 10 mai 1881.

— YPRES. — Le parquet d'Ypres s'est transporté jeudi à Watou pour ouvrir une enquête au sujet d'un homicide commis sur la frontière belge entre Watou et Winnezeele.

D'après l'*Indicateur* un petit boutiquier établi sur le territoire belge, vendant tabac et épiceries, reçut chez lui, mercredi soir, deux individus qui, pris de boisson, ne tardèrent pas à faire du vacarme, culbutant, tables et chaises, cherchant querelle aux habitants du logis et les menaçant même de leurs bâtons.

L'homme et la femme eurent leur faire entendre raison et se sauver. Le mari se réfugia sur la voûte, puis se voyant poursuivi de près par ses agresseurs, il saisit un revolver et les menaça de faire feu s'ils avançaient... Bientôt après une détonation retentit, et l'un des deux agresseurs tomba grièvement blessé. Telle est, dit-on, la vérité.

— TOURNAI. — Hier les instituteurs de l'enseignement libre du cercle de Tournai au nombre de plus de 50, ont tenu leur conférence annuelle au local de l'école catholique à Leuze. M. le chanoine Huget, inspecteur diocésain et M. Servais l'un des deux inspecteurs laïques de la province, présidaient la conférence.

— Nous avons hier donné l'analyse de l'acte d'accusation relatif à Louveaux, maçon de Kain. Un verdict d'acquittement a été rendu mardi dans l'après-midi, après une très-habile plaidoirie de Me Englebienne qui a plaidé la légitime défense. Louveaux a été immédiatement mis en liberté.

— VILLERS-PERWIN. — Un triste accident dû à l'imprudence de celui qui en a été victime est arrivé dimanche vers deux heures et demie de l'après-midi. Le nommé J.-B. Vervoort, garde-barrière, se trouvait en état d'ivresse sur la voie ferrée lorsque la locomotive du train de voyageurs n° 2106 allant à Nivelles et qu'il n'avait pas aperçue le renversa. Il reçut à la tête une blessure à laquelle il succomba deux heures après. Vervoort était marié et père de trois enfants.

— Paneleu, artiste belge, mariniste, paysagiste distingué, vient de mourir à Gand.

— CHARLEROI. — La Chambre du conseil du tribunal de Charleroi à la semaine dernière, confirmé le mandat d'arrêt lancé contre un individu de Dampremy prévenu du crime d'empoisonnement sur son fils âgé de 14 ans.

On nous assure que les soupçons que l'on avait conçus au sujet de la mort singulière de cet enfant se sont confirmés; l'examen des chimistes aurait fait découvrir des traces évidentes de poison. On ne parle pas de ce crime seulement dont se serait rendu coupable ce père dénaturé.

Des soupçons planeraient aussi sur lui quant aux causes qui ont déterminé le décès d'un autre enfant, dont l'enterrement a eu lieu il y a environ six mois. On doit paraît-il, exhumer le cadavre pour en faire l'autopsie. Comme nous l'avons dit, l'auteur présumé de l'empoisonnement dont il s'agit a perdu ses trois fils en moins d'un an.

Voilà ce que l'on se raconte à propos de cette affaire.

— VERVIERS. — On écrit de Verviers, sous toutes réserves, à une feuille libérale, que : « la police, sur des renseignements transmis de Berlin, a découvert une réunion de nihilistes qui tenaient leurs séances dans un magasin situé rue aux Laines. Une enquête rigoureuse se poursuit. Leur nombre s'élève à 122, mais 57 seulement étaient présents. »

KERMESSES

Dimanche 15 mai. — Ronchin, Ennevelin, Lezennes.

Choses & Autres

***

Cour d'assises.

Le président. — Vous avez, en somme, certainement commis des assassinats à San Francisco et à Rio-de-Janeiro. Vous aviez l'habitude, non seulement de tuer vos victimes, mais, en outre, de les dépouiller de leur argent et de les priver ainsi de leurs moyens d'existence...

L'accusé. — Je...

Le président. — Avouez-le, vous viviez d'expédients !

***

Chez une dame :

Un honnête ouvrier est appelé pour faire des réparations dans l'appartement. Il arrive avec son apprenti. La dame sonne.

— Françoise, dit-elle à sa femme de chambre, en jetant un regard soupçonneux sur les hommes, prenez mes bijoux et serrez-les dans une pièce voisine.

L'ouvrier ne sourcille pas il détache sa chaîne et sa montre, et, la donnant à l'apprenti :

— Pierre, fait-il, va porter ça chez moi ; il paraît que la maison n'est pas très-sûre ici.